

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0069792.2024.003			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL ROUMAT FGP Adresse Bernadin neuf 47400 Fauillet Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 17 mai 2024 12:25:02 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Marmande (FR)		Nom et signature QUALISUD		I.8 Validité Certificat valable du 14/09/2023 au 30/06/2025	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Kiwis	Biologique
	Pommes de table	Biologique
	Cameline	Biologique
	Tournesol	Biologique
	Fèves de soja	Biologique
	Jachère, gel annuel entrant en rotation	Biologique
	Chanvre : récolte 2022 - Trichome de chanvre, Feuilles et fleurs de chanvre brut (biomasse) et dérivés (trim, résine)	Biologique
	Protéine de Chanvre, Energie Chanvre- le chanvre de mon père	Biologique
	Infusions : Tisane Rayonnante , le chanvre de mon père	Biologique
	Infusions : Tisane Apaisante , le chanvre de mon père	Biologique
	Infusions : Rêve et détente, Om shanti chai, Energie et focus, Douce lune, Bonheur digestif	Biologique
	Macérats huiles de chanvre à l'huile de graines de chanvre , Le chanvre de mon père	Biologique
	Tourteaux de Tournesol, Colza, Cameline, Chanvre	Biologique
Huile de Cameline désodorisée, Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Huile de Chanvre désodorisée et décolorée, Huilerie d'Occitanie- le chanvre de mon père	Biologique	
Mélange d'huile s: "capital cardio" (Olive, Colza, Tournesol, Cameline, Chanvre), Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Mélange d'huiles : "équilibre forme vitalité" (Tournesol, Cameline, Chanvre), Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Mélange d'huiles : Colza-Olive, Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Huile vierge : Colza, Tournesol, Cameline, Olive, Chanvre, Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Huile de tournesol aromatisée: mélange spécial Pizza, citron, Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Huile de tournesol aromatisée: Truffe, Piment d'Espelette, Basilic, Huilerie d'Occitanie	Biologique	
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : purée de pomme, ferme de Bernardin	Biologique	
Jus de Pommes, Ferme de Bernardin	Biologique	
Graine de chanvre décortiquées , Le chanvre de mon père	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Autres huiles végétales, brutes : séchage de graines, filtration, pressage • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf
	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ